

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 25 novembre 2021
PROCES VERBAL

Date de convocation : vendredi 19 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 68

Nombre de conseillers votants : 83

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Florence LAMBERT - Jean-Marc MOGLIA - José PIRES - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Véronique BREGEON - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Alexandre DELACOUR - Maryline DESLANDES - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Pierrick GILLES - Baptiste GODEFROY - Marilyne GODNAIR - Daniel JUBERT - Nicole LABICHE - Eric LARDEUR - Marie-Joëlle LENFANT - Arnaud LEVITRE - Georgio LOISEAU - Patrick MAUGARS - Albert NANIYOUA - Hervé PICARD - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON - Philippe COLLAS - Jean-Jacques COQUELET - Anne-Sophie DE BESSES - Michel DRUAIS - Hervé GAMBLIN - Max GUILBERT - Eric JUHEL - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Jacques LECERF - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Claude MARIEN - Dominique MEDAERTS - Denis NOEL - Fanny PAPI - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Alain THIERRY.

CONSEILLER(E)S SUPLÉANT(E)S PRÉSENT(E)S AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Serge MARAIS à Amélia BREANT, Dominique SIMON à Virginie ALEPEE.

POUVOIRS :

Monsieur PRIOLLAUD à Madame TERLEZ, Madame BREEMEERSCH à Monsieur LEROY, Monsieur MAZURIER à Monsieur MOGLIA, Monsieur SAVY à Monsieur BIDAULT, Madame LEFEBVRE à Monsieur JUHEL, Madame DORDAIN à Madame DESLANDES, Madame OUADAH à Monsieur PIRES, Monsieur BAZIRE à Madame ROUZEE, Madame PERCHET à Madame GODNAIR, Madame HANTZ à Madame MARIEN, Madame LEBDAOUI à Monsieur RIVOAL, Monsieur POLLET à Monsieur THIERRY, Monsieur GUERINOT à Monsieur MEDAERTS, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur N'DIAYE à Monsieur COQUELET.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Janick LEGER - Philippe BRUN - Jean-Claude COURANT - Didier DAGOMET - Pascal LEMAIRE - Diego ORTEGA - Jean-Michel DERREY - Jean-Claude DUPLOUIS - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - Pascal JUMEL - Laurence LAFFILLE - Fernand LENOIR.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Isabelle THEODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL

Secrétaire : Joris BENIER

Monsieur LEROY ouvre la séance en accueillant les conseillers communautaires à l'espace culturel Marcel Pagnol et Val d'Hazey. Monsieur LEROY remercie le Maire du Val d'Hazey pour cet accueil et rappelle les conditions sanitaires.

Monsieur LEROY excuse Monsieur PRIOLLAUD actuellement en déplacement à l'étranger dans le cadre de son mandat de Vice-Président au Conseil Régional de Normandie.

Après ces échanges, l'ordre du jour de la séance est examiné.

2021-258 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de bureau prises au mois de novembre

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de bureau votées au mois de novembre 2021.

2021-259 - MARCHÉS PUBLICS - ADMINISTRATION GENERALE - Services d'assurance - Relance lot 1 - Procédure avec négociations - Groupement de commandes - Avenant au lot 5, responsabilité civile - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de l'avenant n°1 du lot n°5 relatif à l'assurance en responsabilité civile avec la société SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79000 NIORT.

2021-260 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONTRACTUALISATION ET STRATEGIE TERRITORIALE - Approbation du projet de territoire 2021-2026

Monsieur Bernard LEROY rapporte au conseil communautaire que la communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite se doter d'un nouveau projet de territoire, suite à la fusion et au renouvellement de l'exécutif

Ce nouveau projet de territoire se fonde sur un diagnostic élaboré en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure. Sur cette base, des enjeux ont été définis et partagés notamment lors d'un premier séminaire en octobre 2020. L'analyse des forces et vulnérabilités du territoire, dans son environnement et le partage des grands enjeux locaux ont ensuite conduit à la définition des grandes ambitions et d'axes stratégiques d'intervention. Ces ambitions ont été présentées lors du séminaire du 23 octobre dernier. L'Agglomération souhaite devenir un véritable catalyseur des projets publics et privés concourant à ces ambitions : elle pourra les porter, les impulser, les accompagner techniquement ou financièrement. Les grandes ambitions qui ont été arrêtées sont : agir pour un territoire d'économie durable, agir pour un territoire de bien-être, agir pour un territoire d'épanouissement personnel et collectif tout en consolidant l'offre d'emploi pour correspondre à la qualification des habitants du territoire.

Madame SANCHEZ sollicite la parole pour signaler que certaines questions posées lors des séminaires n'ont pas été résolues. Madame SANCHEZ souhaite notamment savoir comment l'empreinte carbone de l'agglomération va être pilotée en sachant que parfois il y a des injonctions contradictoires entre développement durable, développement économique et sobriété foncière.

Monsieur LEROY souligne qu'un effort constant est apporté à la résorption les fiches industrielles (ex : site stratégique de Gaillon-Aubevoye, le site de Pîtres-Alizay-le Manoir). Monsieur LEROY

confirme que la volonté économique est de développer des activités en milieu urbain afin de rapprocher les logements des activités. Il rappelle que l'agglomération possède aujourd'hui une industrie non polluante grâce à la tertiairisation des activités et que le souhait est donc de cibler ce type d'activités.

Accusé de réception en préfecture
n° 2021-0155 - 2021-0155-1-AU
Date de transmission : 21/01/2022
Date de réception en préfecture : 21/01/2022

Suite à ces précisions et sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le nouveau projet de territoire 2021-2026 de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

2021-261 - SUBVENTIONS - CULTURE - Conservatoire de musique de Gaillon - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la sollicitation auprès de la DRAC d'une subvention d'un montant de 22 000 € au titre du dispositif d'aide de fonctionnement de l'Etat et d'une subvention de 6 000 € au titre du projet «chansonnerie» dans le cadre du plan «chant choral dans les écoles».

2021-262 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Examen du rapport d'orientation budgétaire, du rapport de développement durable, du rapport sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation - Organisation du Débat d'Orientation Budgétaire

Avant de passer à l'examen du rapport d'orientation budgétaire, il convient de réaliser un examen préalable du rapport de développement durable pour l'année 2020. Madame TERLEZ signale que cette présentation est volontairement non-exhaustive au regard du travail colossal réalisé par les services de l'Agglomération. Quelques actions importantes sont présentées aux conseillers communautaires comme la démarche de mémoire dans le cadre du projet « mémoire en scène », l'éclairage intérieur d'Aquaval, l'agrandissement de la déchetterie de Vironvay, la mise en accessibilité PMR de 15 équipements, l'étude des trames verte, bleue et noire du territoire (protection des corridors écologiques), la création d'un forage d'eau potable à Lormais. Madame TERLEZ précise qu'un tableau récapitulatif des moyens financiers mobilisés dans le cadre du développement durable est annexé au rapport. Elle souligne que territoire Seine-Eure est un territoire contrasté plutôt industriel mais atypique car les emplois profitent peu aux habitants. L'objectif est donc de rapprocher l'emploi des publics scolaires. Madame TERLEZ présente les futurs projets : étude de reconversion du manoir du sang mêlé à Heudebouville en logements, études de projet de réaménagement de l'entrée Est de Louviers ... Madame TERLEZ informe les membres du conseil, qu'au-delà du renouvellement du label Cit'Ergie, l'Agglomération vient d'obtenir le label Plan Climat Air Energie, grâce à l'évolution de la politique de mobilité de l'Agglomération.

Monsieur LEROY présente ensuite le rapport du schéma de mutualisation dont l'objectif est de renforcer la mutualisation horizontale entre communes.

Monsieur Jean-Marie LEJEUNE précise qu'avant de passer à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le plan pluriannuel d'investissement doit être présenté. Chaque Vice-Président va présenter les éléments clés de sa délégation. A l'occasion de la présentation de la compétence « propreté », Monsieur PICARD revient sur l'inauguration du nouveau centre de tri à Guichainville et demande si l'agglomération peut participer au transport des scolaires vers ce centre afin que les élèves prennent conscience de l'importance du geste de tri. Monsieur LEROY accepte cette proposition et indique que SEMO pourrait assurer ce transport. Pour la compétence « Politique de la Ville », Monsieur JAMET réagit à la présentation de Madame TERLEZ en précisant que la participation de l'Agglomération s'élève à 7,5 M € et non à 13 M€ comme l'indique le support. A propos de la compétence « Mobilité », Monsieur JAMET précise à l'issue de la présentation de Monsieur BIDAULT que les vélos à assistance électrique en libre-service

fonctionnent très bien sur Val de Reuil et qu'ils rencontrent donc un grand succès. Monsieur LEROY précise que l'objectif est d'augmenter la part des transports en commun à 30% afin de décarboner les déplacements sur le territoire en diminuant l'usage de la voiture. Il souhaite également que le futur délégataire en matière de transport soit un prestataire en capacité de gérer l'ensemble des mobilités sur le territoire.

L'intervention des autres Vice-Président n'appelle pas de remarques de la part des autres conseillers communautaires

Monsieur LEJEUNE présente le rapport d'orientation budgétaire. Madame SANCHEZ intervient sur la partie des aides aux communes et indirectement aux habitants. Elle évoque des inégalités selon la situation des communes mais qui ne reflète pas la réalité. En effet, l'effort fiscal communal est inégal. Pour Monsieur COQUELET, il faudrait tout obtenir le même effort fiscal dans chaque commune et tenir compte des besoins des habitants les plus modestes.

Monsieur LEROY précise que les critères de DSC tiennent compte de chaque situation mais le reste à charge est souvent un obstacle pour réaliser des investissements communaux.

Monsieur LEJEUNE souligne le travail fourni par la Direction des Finances.

Monsieur JAMET trouve l'approche pluriannuelle intéressante mais aurait souhaité une comparaison avec d'autres agglomérations de même strate et celles du département de l'Eure.

Monsieur LEJEUNE précise que le travail de comparaison est difficile car souvent, les compétences et les périmètres ne sont pas les mêmes.

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rappel de développement durable, du rapport concernant le schéma de mutualisation, du plan pluri annuel d'investissement et du rapport d'orientation budgétaire.

A l'issue de ce débat, Monsieur LEROY informe les membres du Conseil communautaire que l'Agglomération se voit décerner le 1^{er} prix pour la meilleure campagne d'attractivité du territoire. Ce prix a été remis ce soir à Deauville. Monsieur LEROY félicite Madame MASURE et toute son équipe pour le travail réalisé.

2021-263 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Attribution à différentes communes de l'Agglomération - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEJEUNE, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le montant des fonds de concours de droit commun suivants au bénéfice des communes suivantes :

Commune :	Montant attribué :
Amfreville sur Iton	1 496 €
Amfreville sur Iton	3 447 €
Autheuil Authouillet	1 630 €
Connelles	1 900 €
Connelles	3 230 €
Fontaine Bellenger	2 441 €
Gaillon	24 037 €
La Haye Lecomte	1 171 €
La Haye Malherbe	1 157 €
La Haye Malherbe	2 050 €
Quatremare	2 292 €
Quatremare	2 970 €
Quatremare	3 211 €
Saint Aubin sur Gaillon	60 000 €

Surtauville	1 505 €
Vraiville	6 694 €
Vraiville	1 500 €
Vraiville	2 782 €
Vraiville	1 171 €

Accusé de réception en préfecture
 027-200089456-20220121-CRC1121-AU
 Date de télétransmission : 21/01/2022
 Date de réception préfecture : 21/01/2022

2021-264 - FONDS DE CONCOURS - TRANSITIONS - Commune de Fontaine Bellenger - Travaux de remplacement des fenêtres de la Mairie - Fonds de concours - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue un fonds de concours d'un montant plafonné à 2 526.21 € à la commune de Fontaine Bellenger, pour le remplacement de ses fenêtres, correspondant à 50 % du montant hors taxes des dépenses éligibles fixées à 5 052.42 €.

2021-265 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participations financières versées par l'agglomération dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2021 - Autorisation

Madame TERLEZ présente les participations financières versées par l'agglomération dans le cadre du Contrat de Ville pour 2021. Monsieur JAMET regrette qu'au fil des années, les aides de l'Etat aient diminué. Madame TERLEZ précise que les financements de l'Etat au titre de la politique de la ville ont effectivement baissé mais se sont stabilisées depuis 6 ans.

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte la participation financière de la Communauté d'agglomération à l'action mise en œuvre par la ville de Val de Reuil "Permis citoyen rolivalois" à hauteur de 5 000 €.

2021-266 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Subventions au titre du Projet Territorial de Cohésion Sociale - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 85 169 € :

Projet	Opérateur	Site	Montant
Education artistique et actions culturelles	Espace des 2 Rives Pîtres	Pîtres-Le Manoir	15 169 €
Convention Territoriale Globale	Ville de Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	70 000 €
TOTAL			85 169 €

2021-267 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Nouveau dispositif Prime Accession 2022 - Autorisation

Madame Anne TERLEZ rappelle que la Communauté d'agglomération Seine-Eure a mis en place, depuis 2012, un dispositif d'aide en faveur des primo-accédants, la Prime Accession. Le dispositif en vigueur depuis 2017 prend fin au 31 décembre 2021.

Après discussion en Commission Habitat, il est apparu nécessaire de poursuivre la Prime Accession tout en la modifiant afin :

- qu'elle accompagne prioritairement les ménages primo-accédants et/ou primo-arrivants travaillant sur le territoire,
- qu'elle soutienne plus fortement l'acquisition à proximité des quartiers politique de la ville,
- qu'elle continue à aider les projets en location-accession (en ajustant son aide sur celle de la Métropole de Rouen)
- qu'elle soutienne l'achat dans l'ancien avec travaux ambitieux, en s'appuyant sur le

dispositif d'aide de la Région Normandie.

- qu'elle vienne en abondement pour les travaux plus durables en lien avec le Plan Climat de la Communauté d'agglomération (utilisation de matériaux biosourcés).

Monsieur JACQUET confirme que ce dispositif de prime accession est intéressant mais qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à la propriété ou de trouver un terrain sur le territoire. Malgré les efforts réalisés, les biens devenant de plus en plus chers, les jeunes ménages s'exilent sur d'autres territoires loin des centres, de leur travail, des services ce qui nécessite de faire de plus en plus de kilomètres. Face à ce constat, Monsieur JACQUET pense qu'il faudrait adosser un volet foncier au volet habitat. En effet, il apparaît important de remobiliser, recycler du foncier pour limiter l'augmentation des biens et donc de voir le départ des familles et par ricochet la fermeture des écoles.

Madame TERLEZ considère qu'il s'agit d'une question éminemment stratégique. Cela évoque les critères de développement durable, le maintien de l'équilibre entre le neuf et l'ancien, la notion de redensification, la question des friches urbaines et du bail réel solidaire. Tous ces points sont des axes de travail dans le cadre de la révision actuelle du P.L.H. Madame TERLEZ souligne que l'agglomération est l'un des rares E.P.C.I. à être doté d'une plate-forme de rénovation énergétique et d'un P.L.U.I.H. Elle précise que dans le cadre de la révision du PLH, un P.L.H. TOUR du territoire est prévu mais que faute d'inscription, il est reporté. Elle considère qu'il est important de travailler sur les orientations stratégiques de ce nouveau programme local de l'habitat.

Suite à ces échanges et sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire modifie le dispositif de Prime Accession, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, selon les modalités suivantes) :

- Prime Accession – individuel neuf - primo-accédants et/ou arrivants travaillant sur le territoire : aide de 2 000 € par logement,
- Prime Accession – individuel neuf - TVA 5,5 % : aide de 2 000 € par logement,
- Prime Accession – Location-Accession (PSLA) et Bail Réel Solidaire (BRS) : aide de 5 000 € par logement,
- Prime Accession – Collectif neuf : aide de 5 000 € par logement,
- Bonus Habitat Durable dans le neuf : abondement de 4 000 € aux aides ci-dessus,
- Prime Accession – Individuel ancien avec travaux – niveaux 1 ou 2 : aide de 2 000 € par logement (en abondement du dispositif d'aide de la Région Normandie),
- Prime Accession – Individuel ancien avec travaux - niveau BBC Rénovation : aide de 5 000 € par logement (en abondement du dispositif d'aide de la Région Normandie),
- Bonus Habitat Durable dans l'ancien : abondement de 2 000 € aux aides ci-dessus.

2021-268 - ENVIRONNEMENT - TRANSITIONS - Plan d'actions de la Charte Forestière n°2 (2021-2026) - Autorisation

Monsieur François CHARLIER, après un bilan de la première charte forestière 2014-2020, précise que cette nouvelle charte forestière s'inscrit dans la pleine continuité de la première et que le programme d'actions 2021-2026 s'articulera donc suivant 4 axes :

- **Axe 1** : Pour une gestion durable de la forêt, qui anticipe les effets du dérèglement climatique, et valorise les fonctions environnementales de la forêt ;
- **Axe 2** : Pour une valorisation réfléchie des ressources forestières du territoire, porteuse d'un développement ultra-local, en réponse aux défis du changement climatique ;
- **Axe 3** : S'appuyer sur le rôle social des forêts pour conforter la connaissance des habitants et renforcer l'attractivité du territoire ;
- **Axe 4** : Pour la mise en œuvre collective d'une stratégie forestière partagée.

Madame SANCHEZ remercie le travail effectué par les services et notamment par Claire LABIGNE

et rappelle que la forêt est un enjeu crucial pour le territoire et l'avenir de chacun. Madame SANCHEZ propose donc de hiérarchiser les trois fonctions de la forêt (économique, sociale et environnementale). Madame SANCHEZ rappelle que la fonction environnementale est la plus importante notamment pour la biodiversité, les espèces, les puits de carbone et que la labellisation de celle-ci permet de contrôler la qualité des reboisements, le maintien de l'état sauvage, le nombre de coupes, le pourcentage de remplacement, etc. Madame SANCHEZ souligne que l'agglomération doit être vigilante sur l'exploitation de la forêt et qu'il y a un fort enjeu de conserver ce poumon vert de notre territoire.

Monsieur CHARLIER ajoute qu'une convention nationale, à titre expérimental, vient d'être signée pour la co-gestion de la forêt de Bord. Cela constitue une avancée notable.

Suite à ces échanges et sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le plan d'actions actualisé de la Charte Forestière Territoriale.

2021-269 - DOCUMENTS D URBANISME - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Val de Reuil - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section CM numéro 84 située Z.A.C. des Coteaux, lieudit ' Le Terpat ' à la société ' KHEPHREN DEVELOPPEMENT ' - Rectificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de rectifier la délibération n°2021-38 en date du 25 mars 2021 et de modifier le prix de vente du bien à céder à la société KHEPHREN DEVELOPPEMENT ou la SCCV VAL DE REUIL LES FALAISES ou tout autre organisme s'y substituant, cadastré section CM numéro 84 d'une superficie d'environ 2 850 m². Le Conseil communautaire dit que cette cession est consentie moyennant le prix de 300 000 € H.T., T.V.A. en sus, s'il y a lieu, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique.

2021-270 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de VAL DE REUIL - Lotissement d'activités Les Lacs 2 - Cession des lots 10, 11 et 12 (pour partie) à la SCI PASBI - Autorisation

Monsieur MOGLIA informe les membres du Conseil que la SCI PASBI s'est déclarée intéressée par les lots n° 10, 11 et une partie du lot 12, de la nouvelle zone d'activité Les Lacs 2 cadastrés section BP numéros 62, 63 et 64p, d'une contenance d'environ 4 209 m², pour y implanter un bâtiment à usages de bureaux et d'atelier pour son activité de conception mécatronique et de réalisation de machines spéciales. La surface exacte cédée sera déterminée après établissement du document d'arpentage pris en charge par la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Monsieur JAMET indique que les entreprises installées sur la zone d'activité Les Lacs 1 déménagent vers les Lacs 2 et que par conséquent, la zone des Lacs 1 qui est vieillissante va être plus difficile à commercialiser.

Monsieur MOGLIA précise que le service du développement économique accompagnera la commune de Val de Reuil dans la commercialisation de cette zone d'activité.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le compromis de vente signé le 04 octobre 2021 afin de vendre une parcelle de terrain d'environ 4 209 m² au prix de 18 € H.T. le m², T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la T.V.A. est actuellement à 20 %, au profit de la SCI PASBI représentée par Madame Anne-Sophie CAUVIN et Monsieur Paul BERNIER.

2021-271 - SUBVENTIONS - Développement économique - Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS Société des Carrières de Vignats - signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de signer la convention d'octroi de subvention avec Société des Carrières de Vignats représentée par M. Geoffroy COLIN et le groupe BASALTES, représentée par Madame Anne TOURRE et accepte de verser une subvention d'un montant de 110 000 € à la Société des Carrières de Vignats représentée par M. Geoffroy COLIN,

2021-272 - SUBVENTIONS - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS FRESENIUS KABI FRANCE - signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de signer la convention d'octroi de subvention pour un montant de 110 000 € au profit de SAS FRESENIUS KABI FRANCE représentée par M. Michel BEGAUD,

2021-273 - SUBVENTIONS - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide à l'immobilier d'entreprise - SARL J.C.L. INGENIERIE - signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de signer la convention d'octroi de subvention avec JCL INGENIERIE représentée par M. Paul BERNIER et la SCI PASBI représentée par M. Paul BERNIER et Mme Anne-Sophie CAUVIN et de verser une subvention d'un montant de 53 495 € à la SCI PASBI représentée par M. Paul BERNIER et Mme Anne-Sophie CAUVIN.

2021-274 - SUBVENTIONS - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide à l'immobilier d'entreprise - Société COHINVEST - signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de signer la convention d'octroi de subvention pour un montant de 200 000 € avec COHINVEST représentée par M. Sébastien COHIN.

2021-275 - SUBVENTIONS - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS PHARMAVAL PLASTIC - signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de signer la convention d'octroi de subvention avec SAS PHARMAVAL PLASTIC représentée par M. Dominique PHILIPPOT et accepte de verser une subvention d'un montant de 100 000 € à la SCI PHILIPLAST représentée par M. Dominique PHILIPPOT,

2021-276 - DOCUMENTS D URBANISME - URBANISME ET PLANIFICATION - Prescription de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal - Approbation des modalités de concertation avec les communes, des objectifs poursuivis et des modalités de concertation - Extension du périmètre et compléments

Monsieur CHARLIER présente le nouveau règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Ce document, élaboré selon les mêmes dispositions qu'un PLUi, permet de réglementer suite à la fusion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de la Communauté de communes Eure Madrie Seine, depuis le 1^{er} septembre 2019. L'objectif de ce RLPi est de participer à la mise en œuvre du projet de territoire en contribuant à son attractivité économique, à la préservation de l'environnement et à la mise en valeur des paysages et de la qualité de vie.

Madame SANCHEZ salue la démarche et souligne le côté désuet des publicités lumineuses.

Madame DESLANDES souhaite connaître la composition du comité de pilotage.

Monsieur CHARLIER précise que le comité de pilotage sera constitué de deux représentants pour les 11 communes concernées.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'extension de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et approuve les modifications apportées à la délibération n°2019-143 du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 prescrivant l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal et notamment :

- les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté d'agglomération Seine Eure pour le suivi de l'élaboration du RLPi, conformément à la charte présentée lors de la conférence intercommunale des Maires du 18 novembre 2021 et annexée à la présente délibération,
- les objectifs poursuivis par la procédure d'élaboration du RLPi, tels qu'énoncés dans le rapport qui précède,
- les modalités de la concertation avec le public, telles qu'énoncées dans le rapport qui précède.

2021-277 - MARCHÉS PUBLICS - Aménagement, urbanisme et habitat - Mise en œuvre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Deux lots - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre multi attributaire à marchés subséquents - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des accords-cadres aux entreprises, conformément au choix opéré par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 9 novembre 2021 :

Lots	Entreprises attributaires
Lot n°1 : Prestations d'études en vue de la modification ou modification simplifiée, révision allégée et mise en compatibilité par déclaration de projet des documents de planification	GEOSTUDIO 45 Avenue Robert Hooke 76800 Saint Etienne du Rouvray
	VERDI CONSEIL CŒUR DE France 2 Rue Jean-Baptiste Godin 60000 Beauvais
	ATELIER LIGNES 3 Rue du Tronquet 76130 Mont Saint Aignan
Lot n°2 : Prestations d'études en vue de l'évaluation environnementale de l'évolution des documents de planification	2AD 34 Rue du 8 mai 1945 76680 Saint Saens
	BIOTOPE 4 Rue Saint Maure 76000 Rouen
	GAMA ENVIRONNEMENT

2021-278 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Saint-Etienne-du-Vauvray - Lotissement "Cœur de Village" - Vente à Monsieur et Madame CHAVEL - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la promesse unilatérale de vente d'immeuble en date du 16 juin 2021 afin de vendre le lot à bâtir n°20, cadastré section B numéro 1319, d'une surface de 602 m² au prix de 57 916,67 € H.T., au profit de Monsieur et Madame Grégory et Hélène CHAVEL.

2021-279 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de LOUVIERS - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 581 située 10 avenue du Maréchal Leclerc et constituant un local commercial du centre commercial de Maison Rouge à Monsieur Gauthier TOMASINO - Rectificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à Monsieur Gauthier TOMASINO la parcelle cadastrée section AM numéro 601, d'une superficie de 161 m², moyennant le prix de 215 000 € H.T., T.V.A. en sus, s'il y a lieu, au taux tel qu'il sera en vigueur au moment de la signature de l'acte authentique.

2021-280 - ALIENATIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER- Commune de HEUDEBOUVILLE - ZAC ECOPARC 2 - Cession d'une partie des parcelles cadastrées section ZA numéros 241p et 245p à Madame et Monsieur Michel GUIGNERY - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à Madame et Monsieur Michel GUIGNERY un terrain d'une surface d'environ 4 586 m², situé dans la ZAC Ecoparc 2 sur la commune de Heudebouville, à prendre sur les parcelles cadastrées section ZA numéros 241p et 245p tel qu'il figure en jaune sur le plan de vente. La surface exacte cédée sera déterminée après établissement du document d'arpentage. Cette cession est consentie moyennant un prix de 1 915 Euros pour une surface d'environ 4 586 m².

2021-281 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - HUB 4.0 - 26 avenue Winston Churchill - Cession de la parcelle ZA 338p - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à Monsieur Yves THENES, un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 3 000 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section ZA numéro 338p, situé sur le site du HUB 4.0 à Louviers, tel que figurant sur le plan. La surface exacte de la parcelle à céder sera déterminée après établissement du document d'arpentage. Cette cession est consentie moyennant le prix de 50 €/m² H.T., T.V.A. en sus, au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique.

2021-282 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de LOUVIERS - Cession d'une parcelle située 1 T rue Vignon Angélique à Madame Sarah HATTINGOIS et Monsieur Jonathan ALVES - Rectificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de céder à Madame Sarah HATTINGOIS et Monsieur Jonathan ALVES, une parcelle d'une contenance d'environ 48 m², délimitée par un trait jaune au plan de division, parcelle à prendre sur les parcelles cadastrées section BD numéros 367, 368, 663 et 664p (663 et 664 étant issues de la division de la parcelle mère cadastrée section BD numéro 346), sises 1 T rue Vignon Angélique à Louviers. Il est précisé que la surface exacte de la parcelle à céder sera déterminée après établissement du

2021-283 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération de changement d'usage de 3 logements locatifs sociaux individuels (2 PLUS/1 PLAI) - Rue Morel Billet à Pont de l'Arche - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue une participation financière de 14 280 € TTC à la SILOGE pour l'opération de changement d'usage de cases commerciales en 3 logements rue Morel Billet à Pont de l'Arche.

2021-284 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de MonLogement27 pour une opération de construction de 5 logements locatifs sociaux individuels (3 PLUS/ 2 PLAI) - Rue des Chardonnerets à Courcelles-sur-Seine - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue une participation financière de 21 000 € TTC à MonLogement27 pour l'opération de construction de 5 logements individuels rue des Chardonnerets à Courcelles-sur-Seine.

2021-285 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Validation de la Convention d'utilité sociale (CUS) du bailleur social MonLogement27 - Autorisation

Madame Anne TERLEZ présente la Convention d'Utilité Sociale (CUS) du bailleur Monlogement27, Société anonyme d'Economie Mixte (SEM) issue de la fusion d'Eure Habitat avec la SECOMILE. Dans cette CUS, le bailleur prévoit notamment des travaux de rénovation sur presque 18 % de son patrimoine global, dont une majorité visant à renforcer la performance énergétique des logements, ce qui correspond aux objectifs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure. Le bailleur souhaite également mettre en vente certains logements de son patrimoine ancien dans un objectif d'amélioration des parcours résidentiels et de renforcement de ses capacités d'investissements. Cette démarche est conforme aux objectifs du PLH à condition que les ventes ne réduisent pas fortement l'offre de logements locatifs sociaux dans un secteur donné.

Monsieur JACQUET estime que le gros entretien proposé par Monlogement27 n'est pas à la hauteur des enjeux. Il informe les conseillers communautaires qu'il s'abstiendra sur ce vote.

Mesdames TERLEZ et ROUZEE, du fait de leur fonction auprès du bailleur, Préfère se déporter du vote.

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 80 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**, le Conseil communautaire décide d'approuver la Convention d'Utilité Sociale de MonLogement27 sous réserve que le bailleur prenne en compte les remarques suivantes :

- Qu'il soumette pour avis aux communes concernées son plan de gros entretien,
- Qu'il retire de son plan de vente 4 logements rue de l'Évette et rue de la Forêt sur la commune du Vaudreuil et 7 logements rue de Pacy sur la commune de Clef Vallée d'Eure.

2021-286 - EMPLOI-FORMATION PROFESSIONNELLE - PLAN LOCAL pour l'INSERTION et l'EMPLOI 5^{ème} Génération - prolongation d'un an du dispositif - Autorisation

Sur rapport de Madame BENAMARA, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de prolonger le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) jusqu'au 31 décembre 2022, de solliciter la subvention FSE sur la période du PLIE 5^{ème} génération et de demander la subvention pour le poste de conseiller auprès du Conseil Départemental de l'Eure.

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire vote les tarifs des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de l'eau industrielle et d'accueil des sous-produits de l'assainissement. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022. La périodicité des contrôles de diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif est fixée à 10 ans. Les prestations de contrôles en assainissement collectif et non-collectif seront facturées avec le taux de TVA en vigueur.

Le Conseil communautaire décide de facturer aux propriétaires, dans le cadre de la convention de mandat, l'étude à la parcelle ainsi que les travaux de création de branchement d'assainissement collectif en domaine privé ou de réhabilitation d'assainissement non-collectif. Le montant sera calculé en fonction du coût réel, déduction faite des subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Eure.

Le Conseil communautaire décide également :

- de facturer un coefficient de pollution pour les eaux usées industrielles,
- d'instaurer une taxe équivalente à la redevance assainissement dès la mise en service du réseau d'assainissement,
- de doubler la redevance assainissement en cas de non raccordement dans le délai de deux ans ou de non-conformité,
- de rendre obligatoire le contrôle des installations privées par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors de la création d'une boîte de branchement,
- de rendre obligatoire la fourniture de contrôles de conformité pour les branchements de lotissements, immeubles et locaux industriels,
- de réaliser gratuitement les contrôles de conformité durant les 2 ans qui suivent la mise en service d'un nouveau réseau d'assainissement,
- de facturer aux propriétaires des communes du périmètre de l'ancienne Communauté de communes Seine-Bord, ayant eu une réhabilitation de leur assainissement non collectif, une redevance de 90 € TTC par an (TVA à 10 % actuellement en vigueur), pour une durée de 10 ans, comprenant une visite tous les 2 ans et la vidange de la fosse septique si nécessaire,
- de facturer les prestations de vidanges aux propriétaires ayant des installations d'assainissement non-collectifs réhabilités avec des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- de facturer aux industriels et artisans les rejets en fonction du coefficient de pollution fixé dans le cadre d'un arrêté d'autorisation de rejet,
- de facturer aux usagers du service public d'assainissement, les créations de branchement d'assainissement en cas d'extension du réseau dans des zones urbanisées non desservies. Le montant de chaque branchement sera calculé en fonction du coût réel des travaux, déduction faite des éventuelles subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Eure ou tout autre organisme, et sera plafonnée à 800 € TTC,
- d'appliquer, pour la fourniture d'eau industrielle, un tarif d'abonnement identique à celui du service de l'eau potable sur le territoire de la commune de Heudebouville, en fonction du diamètre des compteurs installés,
- de consacrer 1 % des recettes des budgets de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à des actions de coopération décentralisée, conformément aux dispositions de la Loi Oudin-Santini.

2021-288 - ENVIRONNEMENT - ENVIRONNEMENT - RIVIERES ET MILIEUX NATURELS - Etude pollution nécessaire à la programmation sur le site CPIER de Gaillon, Saint Pierre la Garenne et Le Val d'Hazey - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la réalisation d'étude sur la pollution des sols nécessaire à la programmation sur le site CPIER de Gaillon, Saint Pierre la Garenne et Val d'Hazey, ainsi que la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour un montant de 40 000 € TTC.

2021-289 - MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU - Mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques et humides sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Accords-cadres à marchés subséquents - Trois lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE FUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les accords-cadres aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises attributaires
Lot n° 1 : enlèvement des embâcles, encombres et déchets	JCEV Rue du Bois Cordieu 27110 Vitot
	SAINT MARTIN GAVEAU PAYSAGE 92 Chemin de Léry 27400 Incarville
	COLAS FRANCE Parc Industriel d'Incarville Rue d'Epreville 27100 Val-De-Reuil
Lot n° 2 : entretien des restaurations de la ripisylve, restauration des berges par technique de génie végétale, aménagement d'abreuvoirs, de clôtures et de franchissements de cours d'eau	JCEV Rue du Bois Cordieu 27110 Vitot
	ENVIRONNEMENT FORETS 72 Rue de Soissons 02290 Fontenoy
	E'CAUX NATURE 226 impasse des Mottes 76730 Auppegard
Lot n° 3 restauration d'ouvrages d'art, de berges maçonnées et traitement des rejets sur berges maçonnées	JCEV Rue du Bois Cordieu 27110 Vitot
	E'CAUX NATURE 226 impasse des Mottes 76730 Auppegard
	GRAJEWSKI BATIMENT 36 Chemin du Catelier 27340 Criquebeuf-sur-Seine

2021-290 - ENVIRONNEMENT - PROPRETE - Collecte du verre en point d'apport volontaire - Opération "tri solidaire " - Subvention à la résidence "les Tourelles", à Igoville, gérée par l'association ADAPEI 27 pour l'année 2021/2022 - Autorisation

Sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la poursuite de l'opération « Tri Solidaire », qui permet d'inciter au tri du verre, en reversant proportionnellement au tonnage collecté, une subvention à une association locale

2021-291 - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2020.

Madame LENFANT présente au conseil communautaire le rapport 2020 sur la qualité et le prix du

service public d'élimination des déchets.

Madame SANCHEZ a le sentiment que les consignes de tri ne réduisent pas la production des déchets. Elle souhaite savoir où en est la facturation incitative et propose de l'expérimenter.

Madame LENFANT informe le conseil communautaire que l'agglomération s'est positionnée sur deux appels à projet : le tri à la source du bio déchet et celui sur la redevance incitative.

Madame DE BESSES attire l'attention des conseillers communautaires sur la pollution que constitue les mégots et souhaite engager une réflexion autour de la collecte de ceux-ci et de la possibilité de recyclage (en mobilier urbain notamment). Madame DE BESSES signale que les masques sont également un autre sujet.

Madame LENFANT confirme que ces points sont à étudier.

Suite à ces échanges et sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2021-292 - MARCHÉS PUBLICS - MOBILITES - Aménagement de la rue Hôtel Dieu et place d'Armes sur la commune du Vaudreuil - Deux lots - Modification

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de la modification de la délibération 2021-251, en date du 21 octobre 2021, qui a permis d'attribuer les marchés d'aménagement du centre-ville du Vaudreuil, pour la requalification des voiries, trottoirs et espaces publics de la rue Hôtel Dieu et Place d'Armes.

L'attribution des deux lots se répartit comme suit :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : voies et réseaux divers	ViaFrance Normandie Par d'activités de la Fringal 27101 Val-de-Reuil	579 538,62 €	695 446,34 €
Lot n° 2 : travaux horticoles	IDVERDE Parc des Coutures 52 rue Edmond Mailloux 27103 Val-de-Reuil	38 386,68 €	46 064,02 €
Total		617 925,30 €	741 510,36 €

2021-293 - VOIRIE - VOIRIE - Commune d'Acquigny - Opération d'Aménagement Urbain et Paysager - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte les termes de la répartition financière entre Communauté d'agglomération Seine-Eure et la commune d'Acquigny, portant sur les travaux d'Aménagement Urbain et Paysager.

2021-294 - VOIRIE - VOIRIE - Commune de Le Vaudreuil - Aménagement de la rue Hôtel Dieu et de la place d'Armes - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'opération de l'aménagement rue de l'Hôtel Dieu et de la Place d'Armes sur la commune du Vaudreuil, pour un montant total estimé à 652 125,30 € HT.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'opération de reprise de ralentisseurs sur l'ensemble de la commune de Gaillon, pour un montant total estimé à 78 100 € HT.

2021-296 - VOIRIE - VOIRIE - Commune de Saint Pierre la Garenne - Aménagement du lotissement Myosotis - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'opération de réaménagement du lotissement Les Myosotis sur la commune Saint Pierre la Garenne, pour un montant total estimé à 66 000,00 € HT.

2021-297 - VOIRIE - VOIRIE - Commune du Vaudreuil - Fourniture et pose de six radars pédagogiques - fonds de concours au titre des amendes de police - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune du Vaudreuil afin de financer la fourniture et la pose de 6 radars pédagogiques, pour un montant de 7 610 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus ;

2021-298 - VOIRIE - VOIRIE - Commune du Val d'Hazey - Réaménagement de la rue Saint Fiacre et reprise de ralentisseurs - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'opération d'aménagement de chicanes rue Saint Fiacre et de reprises de ralentisseurs sur la commune de Val d'Hazey, pour un montant total estimé à 110 000,00 € HT.

2021-299 - VOIRIE - VOIRIE - Commune du Val de Reuil - Aménagement du parking Anymania - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte l'opération de l'aménagement du parking du parc Anymania sur la commune de Val de Reuil, pour un montant total estimé à 374 000,00 € HT.

2021-300 - MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE - Réhabilitation de deux ouvrages d'art - Deux lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue le marché relatif à la réhabilitation de deux ouvrages d'art du territoire Seine-Eure comme suit :

Lots	Entreprises attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : Réhabilitation du pont Arc en Ciel à Autheuil-Authouillet	SPIE BATIGNOLLES NORD 300 rue de Lille 59520 MARQUETTE- LEZ-LILLE	120 346,97 €	144 416,36 €
Lot n° 2 : Réhabilitation du pont ferroviaire Lac de l'Onglet à Acquigny	GRUPEMENT LASSARAT / MANANG Clos Saint Yon - Les Essarts		

	11 rue de l'Antenne 76530 GRAND COURONNE	764 185,97 €	Accusé de réception en préfecture 027-20008476022013 CRC1121-AU Date de télétransmission : 21/01/2022 Date de réception préfecture : 21/01/2022
Total		884 532,94 €	1 061 439,52 €

Le marché relatif au lot 2 comprend des conditions d'exécution à caractère social. Le titulaire s'engage à réserver 447 heures d'insertion.

2021-301 - AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS - COMMUNICATION- Direction Artistique "Les Embarqués" - Défraiement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de procéder aux remboursements des frais engagés par les deux directeurs artistiques du festival « Les Embarqués ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 heures 27.

Le Président,



Bernard LEROY.

Régis PETIT